

**Règlement de l'opération « MELEE GAGNANTE »**  
**Du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre 2026**

### 1. Organisation de l'Opération

La SCGA, Société par Actions Simplifiée au capital de 150 000 euros, locataire gérant, dont le siège social est situé 44 boulevard des Etats-Unis 85000, La Roche-sur-Yon, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche-sur-Yon sous le n°538 485 384, organise, du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre 2026 inclus, une opération dénommée « MELEE GAGNANTE ».

### 2. Conditions de participation

Cette opération est ouverte à tout installateur professionnel domicilié en Ile de France (départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95) à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles en ligne directe. Par le simple fait de prendre part à cette opération, le participant déclare avoir pris connaissance et accepté le présent règlement ainsi que les principes de l'opération.

### 3. Principe de l'Opération

L'opération « MELEE GAGNANTE » se déroule du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre 2026 inclus.

#### Types de dotations pendant l'opération :

- **1 maillot domicile 26/27 du Stade Français Paris floqué Atlantic offert** aux installateurs réalisant 5 000 € HT d'achats de produits ATLANTIC éligibles (hors accessoires).  
Limite : 1 maillot maximum par raison sociale.
- **1 ticket de participation au tirage au sort** est attribué tous les paliers de 5 000 € d'achats de produits ATLANTIC éligibles.

#### En jeu lors du tirage au sort :

- 3 maillots signés des joueurs (encadrés avec cintre)
- 3 invitations KIDS\*\* pour faire vivre un moment inoubliable à votre enfant
- 3 places en tribunes VIP\*\*\*

### 4. Modalités de participation

1<sup>ère</sup> étape : du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre 2026 inclus, tous les installateurs achètent les produits et renvoient les justificatifs d'achat par mail à l'adresse [partenariatsfp@groupe-atlantic.com](mailto:partenariatsfp@groupe-atlantic.com). Sont acceptés les factures d'achat uniquement.

Les produits éligibles à l'opération « MELEE GAGNANTE » :

- **PAC AIR / EAU** : Alfea M / Ixtra M / Alfea Excellia S / Alfea Extensa S +7 kw (compris) / Alfea Excellia M
- **PAC HYBRIDES** : Hybea / Hybrellia
- **CHAUDIÈRES** : Naema 3 / Effinox 2
- **RADIATEURS** : Divali / Verali / Galapagos / Nirvana Néo / Irisium / Oniris / Agilia
- **SÈCHE-SERVIETTES** : Amarilis / Néfertiti / Serenis Premium / Adélis
- **CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUES** : Linéo
- **CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES** : Calypso / Egéo
- **PAC AIR / AIR** : Murao Access / Murao Smart / Murao Premium / Takao Plus
- **TRAITEMENT DE L'AIR** : Kit Auto & Kit Hygro & Double Flux

ATTENTION : Les accessoires ne sont pas comptabilisés dans le CA Calculé.

Offre limitée à un maillot du Stade Français par raison sociale – Maillot officiel saison 2026/2027 du Stade Français d'une valeur de 63,5€ HT . La taille du maillot sera à préciser ultérieurement.

2<sup>ème</sup> étape : tous les gagnants du maillot recevront un mail de confirmation des résultats ; les gagnants des places seront contactés par téléphone

3<sup>ème</sup> étape : Les participants auront jusqu'au 15 janvier 2027 inclus pour déposer les justificatifs d'achat (à condition que l'achat ait été effectué entre le 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre 2026), en transmettant leurs justificatifs à l'adresse [partenariatsfp@groupe-atlantic.com](mailto:partenariatsfp@groupe-atlantic.com). Les lots seront remis à l'installateur par son Responsable de secteur entre le 16 janvier et le 27 février 2027.

Toute participation frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout Participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

## 5. Dotations mises en jeu

L'opération « MELEE GAGNANTE » se compose des dotations suivantes :

- **1er lot :**
- **1 maillot domicile 26/27 du Stade Français Paris floqué ATLANTIC offert** par raison sociale, dès 5 000 € d'achats de produits ATLANTIC éligibles (hors accessoires).
- **2ème lot :**
- **1 ticket de participation au tirage au sort** est attribué tous les paliers de 5 000 € d'achats de produits ATLANTIC éligibles.
- **En jeu lors du tirage au sort :**
  - 3 maillots signés des joueurs (encadrés avec cintre)
  - 3 invitations KIDS\*\* pour faire vivre un moment inoubliable à votre enfant
  - 3 places en tribunes VIP\*\*\*

La dotation attribuée ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du gagnant. La dotation attribuée est incessible, intransmissible et ne peut être vendue. Elle ne pourra faire l'objet de la part de la Société Organisatrice d'aucun échange ni d'aucune remise en nature ou en numéraire et ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

Toutefois, en cas de force majeure ou d'évènement exceptionnel, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer une quelconque dotation attribuée par une dotation de valeur équivalente.

## 6. Modalités d'obtention de la dotation

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour attribuer la dotation dans les temps, néanmoins elle peut faire face à un cas de force majeure ou à un évènement exceptionnel qui engendre un retard dans l'attribution des lots.

## 7. Acceptation du règlement et accès au règlement

### 7.1 Acceptation du règlement

La participation à cette opération entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### 7.2 Fraude

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité et le statut club des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant.

Toute fraude, ou tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. L'utilisation de robots ou tout autre procédé similaire est proscrit, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur pour toute la durée de l'opération.

### **7.3 Accès au règlement**

Le présent règlement est disponible gratuitement sur la page <https://www.atlantic-pros.fr/Offres-du-moment/Operation-Melee-Gagnante> et sur simple demande écrite à l'adresse mail [partenariatsfp@groupe-atlantic.com](mailto:partenariatsfp@groupe-atlantic.com).

### **8. Annulation / Modification de l'Opération**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente Opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment par la Société Organisatrice sous la forme d'un avenant.

### **9. Protection des données personnelles**

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Société Organisatrice pour l'organisation et la gestion de l'opération ainsi qu'à des fins statistiques. Elles sont conservées pendant toute la durée de l'opération et pendant 2 ans à compter de la remise des dotations et sont destinées aux différents services de la Société Organisatrice. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : [dpo@groupe-atlantic.com](mailto:dpo@groupe-atlantic.com)

### **10. Loi applicable - Tribunal compétent**

Cette opération et le présent règlement sont soumis à la loi française.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent règlement de Jeu, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur.

### **11. Demande d'informations**

Toutes les demandes d'information peuvent être faites en écrivant à l'adresse mail [partenariatsfp@groupe-atlantic.com](mailto:partenariatsfp@groupe-atlantic.com) au plus tard jusqu'au 15 janvier 2027.